

/VS
REPUBLIQUE POPULAIRE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N°87-277 du 31 Août 1987

chargeant le Camarade Edouard
ZODEHOUGAN, Ministre délégué auprès
du Président de la République, Chargé
de l'Intérieur, de la Sécurité Publi-
que et de l'Administration Territo-
riale de l'intérim du Camarade Vincent
GUEZODJE, Ministre des Enseignements
Moyens et Supérieur, pour compter du
31 Août 1987.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT DU
CONSEIL EXECUTIF NATIONAL,

VU l'ordonnance N° 77-32 du 9 septembre 1977 portant promulgation
de la Loi Fondamentale de la République Populaire du Bénin et
les Lois Constitutionnelles qui l'ont modifiée,

VU le décret N° 87-38 du 13 février 1987 portant composition du
Conseil Exécutif National et de son Comité Permanent,

D E C R E T E . . :

Article 1er.- Pour compter du 31 août 1987, le Camarade Edouard
ZODEHOUGAN, Ministre délégué auprès du Président de la République,
Chargé de l'Intérieur, de la Sécurité Publique et de l'Administra-
tion Territoriale, est chargé de l'intérim du Ministre des Ensei-
gnements Moyens et Supérieur, pendant l'absence du Camarade Vincent
GUEZODJE.

Article 2.- Le présent décret sera publié au Journal Officiel.-

Fait à Cotonou, le 31 Août 1987

par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Président du Conseil
Exécutif National,

Mathieu KEREKOU

Ampliations : PR 8 SA/CC/PRPB 4 ANR 4 SGCEN 4 SPD 2 PPC 2 CPC 6
MEMS-MISPA 6 Autres Ministères 13 DPE-DLC-INSAE 6 IGE 4 BN-DAN 4
DCCT - ONEPI - Gde Chanc 3 UNB-FASJEP 4 BCP 1 Préfets 6 JORPB 1.-